



# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 11.2 de l'ordre du jour provisoire

### Dix-neuvième session ordinaire

Rome, 17-21 juillet 2023

## SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction .....	1-3
II. Indicateurs relatifs au suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial .....	4-12
III. Calendrier de la collecte de données et de l'établissement de rapports .....	13-18
IV. Prochaines étapes .....	19-21
V. Suite que la Commission est invitée à donner.....	22
<i>Annexe 1 Tableau présentant les indicateurs proposés, comprenant des indicateurs principaux (H, pour Headline), des indicateurs relatifs aux ressources (R, pour Resource) et des indicateurs relatifs aux processus (P, pour Process)</i>	

## I. INTRODUCTION

1. À sa 18<sup>e</sup> session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (dénommée ci-après «la Commission») a souligné la nécessité de mettre au point des indicateurs quantifiables permettant de suivre la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques* (dénommé ci-après le «Plan d'action mondial»)¹. Elle a demandé que ces indicateurs soient intégrés dans le système d'information mondial relatif aux ressources génétiques aquatiques (AquaGRIS) sur lequel la FAO travaille actuellement, selon qu'il conviendra².
2. Le présent document propose des indicateurs concernant les ressources et les processus sur lesquels les points focaux nationaux pour les ressources génétiques aquatiques devraient faire rapport à intervalles réguliers, dans le but de: i) remédier au manque d'information sur les ressources génétiques aquatiques; ii) suivre efficacement la mise en œuvre du Plan d'action mondial.
3. Par ailleurs, le présent document contient une proposition de calendrier pour le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial, pour examen par la Commission; ce calendrier est aligné sur celui de l'élaboration du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

## II. INDICATEURS RELATIFS AU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

4. Le suivi de l'état des ressources génétiques aquatiques et de la mise en œuvre des mesures prises pour donner suite au rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, notamment le Plan d'action mondial, sont des éléments clés du Plan d'action mondial lui-même (priorités stratégiques [SP pour *strategic priorities*] 1.2, 1.3, 4.1, 4.5 et 4.6). Lors de l'élaboration des indicateurs relatifs au suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, la FAO a examiné les quatre domaines d'action prioritaires et a étudié comment les progrès pouvaient être évalués de manière réaliste au regard des objectifs à long terme de chacun des domaines d'action prioritaires et des objectifs plus spécifiques liés aux 21 priorités stratégiques. Pour ce faire, l'Organisation a pris en compte les données collectées au moyen d'AquaGRIS et des données provenant d'autres sources d'information, l'objectif étant d'éviter de communiquer deux fois les mêmes renseignements et de réduire autant que possible la charge de travail des points focaux nationaux en matière de transmission d'informations.
5. Grâce à l'ensemble d'indicateurs proposés pour les ressources et les processus, un système de double suivi est suggéré: les pays communiqueront des informations sur les organismes d'élevage et les stocks sauvages au moyen d'AquaGRIS, et sur les activités menées pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial au moyen d'un questionnaire séparé. Ainsi, les indicateurs proposés entrent dans deux catégories différentes: les **indicateurs liés aux ressources**, qui permettent d'évaluer l'état des ressources génétiques aquatiques aux niveaux national, régional et mondial, tel qu'indiqué par les données figurant dans AquaGRIS, et les **indicateurs liés aux processus**, qui portent sur les processus nationaux, régionaux et mondiaux ayant trait à la gestion des ressources génétiques aquatiques, au sujet desquels les pays font rapport au moyen du questionnaire séparé. Les indicateurs liés aux ressources et aux processus qui concernent les objectifs de haut niveau à long terme relevant de chaque domaine d'action prioritaire sont nommés «**indicateurs principaux**». Les domaines d'action prioritaires 2 (conservation et utilisation durable) et 3 (mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture) sont chacun dotés de deux indicateurs principaux qui portent sur des aspects essentiels de leurs objectifs à long terme. Des indicateurs ont été définis pour presque toutes les priorités stratégiques; pour certaines d'entre elles, plusieurs indicateurs sont proposés.

---

¹ FAO. 2022. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome.  
<https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CB9905FR>

² CGRFA-18/21/Report, paragraphe 59.

6. Actuellement, les indicateurs de l'état des ressources génétiques aquatiques ne sont en général pas pris en compte dans le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). L'examen des ODD mené actuellement et les travaux visant à mettre en œuvre dans son intégralité le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>3</sup>, en particulier de la cible 4, et à en examiner l'efficacité, peuvent être l'occasion d'aligner ces indicateurs sur ceux établis pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de mieux prendre en compte l'état des ressources génétiques aquatiques dans ces instruments internationaux.

7. L'*annexe I* au présent document contient les indicateurs principaux et les indicateurs relatifs aux ressources et aux processus proposés, lesquels ont été examinés et révisés par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission (ci-après dénommé le «Groupe de travail»)<sup>4</sup>. Des directives expliquant de façon détaillée comment les données devraient être saisies dans AquaGRIS et comment le questionnaire devrait être rempli pourraient être mises au point, conformément à la recommandation du Groupe de travail. Ce dernier a recommandé en outre que la collecte de données au moyen d'AquaGRIS et du questionnaire qui doit être mis au point pour les indicateurs relatifs aux processus soit, dans la mesure du possible, fusionnée avec la collecte de données visant à établir le *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, afin d'éviter de communiquer deux fois les mêmes renseignements<sup>5</sup>.

#### *Indicateurs relatifs aux ressources*

8. Les données concernant les indicateurs relatifs aux ressources seront communiquées directement par l'intermédiaire d'AquaGRIS. Les questions figurant dans AquaGRIS qui sont utilisées pour recueillir des données sur les espèces aquacoles ainsi que sur les organismes d'élevage correspondants et les espèces sauvages qui leur sont apparentées seront adaptées de sorte que les données saisies dans AquaGRIS puissent être agrégées/quantifiées afin d'obtenir des indicateurs sur l'état des ressources génétiques aquatiques à leurs niveaux respectifs. Dans sa version définitive, l'interface de consultation des données en ligne d'AquaGRIS permettra de produire des rapports sur l'état des indicateurs relatifs aux ressources.

9. Il est proposé que ces indicateurs portent sur des priorités stratégiques qui relèvent des domaines d'action prioritaires 1, 2 et 3 (recensement, caractérisation et suivi; conservation et utilisation durable; mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture) et comprennent trois indicateurs principaux.

10. Des formations à l'utilisation d'AquaGRIS seront organisées à la suite de la mise en ligne de la version complète en septembre 2023 au plus tard, dans le cadre de séminaires en ligne et, si possible, d'ateliers en présentiel<sup>6</sup>.

#### *Indicateurs relatifs aux processus*

11. Les points focaux nationaux seront invités à faire rapport sur les indicateurs relatifs aux processus en répondant à un questionnaire qualitatif qui sera élaboré une fois les indicateurs parachevés. Ce questionnaire comprendra une échelle de notation («oui, existe déjà», «oui, en cours d'élaboration», «non, mais son élaboration est prévue» ou «n'existe pas et n'est pas prévu», par exemple). Avant sa première utilisation, le questionnaire sera mis à l'essai par les points focaux nationaux afin de mettre en évidence les difficultés qui empêcheraient de répondre à une question et de repérer et corriger les éventuelles incohérences et ambiguïtés. À la demande de la Commission<sup>7</sup>, des questions relatives au changement climatique y seront ajoutées<sup>8</sup>.

---

<sup>3</sup> CBD/COP/DEC/15/4.

<sup>4</sup> CGRFA-19/23/11.1, paragraphe 24.

<sup>5</sup> CGRFA-19/23/11.1, paragraphe 21.

<sup>6</sup> Voir CGRFA-19/23/11.2.1.

<sup>7</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphe 19.

<sup>8</sup> CGRFA-19/23/4, *appendice I*.

12. Les indicateurs relatifs aux processus qui sont proposés, y compris trois indicateurs principaux, concernent des priorités stratégiques dans les quatre domaines d'action prioritaires.

### III. CALENDRIER DE LA COLLECTE DE DONNÉES ET DE L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

13. La collecte des données destinées à AquaGRIS sera coordonnée par les points focaux nationaux pour les ressources génétiques aquatiques et consistera à recueillir des renseignements aux niveaux des espèces, des organismes d'élevage et des stocks sauvages. Les données pourront être saisies au moyen d'une interface web conçue à cette fin ou d'un questionnaire au format Excel pour ce qui concerne la collecte de données hors ligne.

14. Les données recueillies et stockées dans AquaGRIS portent spécifiquement sur la situation en matière de gestion durable des organismes d'élevage et des espèces sauvages apparentées aux espèces aquacoles. Bien qu'il soit déjà très complet et que sa portée soit relativement large, AquaGRIS ne couvre pas actuellement toutes les questions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en particulier celles qui relèvent du quatrième domaine d'action prioritaire (politiques, institutions et renforcement des capacités). Ces questions sont donc couvertes par le questionnaire séparé consacré aux indicateurs liés aux processus.

15. Pour ce qui est des indicateurs relatifs aux ressources, il est suggéré que les points focaux nationaux soient invités à actualiser tous les deux ans les informations nationales contenues dans AquaGRIS, le premier exercice de saisie de données étant prévu pour 2025. Sur la base des données transmises par l'intermédiaire d'AquaGRIS, la FAO établira des rapports sur l'état et l'évolution des ressources génétiques aquatiques et en rendra compte au Groupe de travail et à la Commission à leurs sessions biennales.

16. S'agissant des indicateurs relatifs aux processus, il est suggéré que les points focaux nationaux soient invités à répondre au questionnaire tous les cinq ans, le premier questionnaire devant être diffusé en 2025 ou 2026. À partir des réponses aux questionnaires, la FAO établira des rapports intérimaires sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial tous les cinq ans, à l'intention du Groupe de travail et de la Commission. Un rapport sur deux concernant les indicateurs relatifs aux processus (soit un par décennie) alimentera directement l'évaluation mondiale suivante.

17. Compte tenu du calendrier fixé pour la mise au point définitive des indicateurs et du système de suivi, il faudra peut-être reporter la publication du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et ajuster le Programme de travail pluriannuel<sup>9</sup> en conséquence.

18. En outre, la FAO fera rapport sur ses activités à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial par les pays à chaque session du Groupe de travail et de la Commission.

### IV. PROCHAINES ÉTAPES

19. Après examen par le Groupe de travail et la Commission, les indicateurs et les moyens de vérification correspondants devraient être examinés par le Groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées du Comité des pêches. Par la suite, les points focaux nationaux pour les ressources génétiques aquatiques et d'autres parties prenantes pourraient être invités à donner leur avis sur les indicateurs et le calendrier pour l'établissement des rapports nationaux, notamment dans le cadre d'une procédure écrite et/ou d'ateliers régionaux en ligne, comme l'a recommandé le Groupe de travail<sup>10</sup>.

20. La période d'examen et d'affinement sera également une occasion d'examiner les indicateurs destinés au suivi du Plan d'action mondial dans le contexte des indicateurs approuvés pour le suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal relatif à la Convention sur la diversité biologique.

<sup>9</sup> CGRFA-19/23/12, *annexe 1* de l'*appendice I*.

<sup>10</sup> CGRFA-19/23/11.1, paragraphe 19.

21. À l'issue de ces nouvelles consultations, un ensemble d'indicateurs finaux, un calendrier de suivi et d'établissement des rapports, ainsi qu'un questionnaire portant sur les indicateurs relatifs aux processus, pourraient être présentés aux sessions suivantes du Groupe de travail et de la Commission, pour examen.

#### V. SUITE QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

22. La Commission souhaitera peut-être:

- i) prendre note des indicateurs et du calendrier proposés pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- ii) recommander à la FAO d'organiser de nouvelles consultations, à l'intention notamment du Groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées du Comité des pêches et des points focaux nationaux pour les ressources génétiques aquatiques, au sujet des indicateurs proposés et du calendrier pour l'établissement des rapports nationaux, l'objectif étant de présenter des indicateurs et un calendrier révisés au Groupe de travail et à la Commission à leurs prochaines sessions, pour examen;
- iii) recommander à la FAO d'élaborer des directives expliquant de façon détaillée comment les données devraient être saisies dans AquaGRIS et comment le questionnaire concernant les indicateurs relatifs aux processus devrait être rempli;
- iv) recommander à la FAO de prendre les mesures nécessaires pour permettre la communication d'informations sur tous les indicateurs relatifs aux ressources au moyen d'AquaGRIS, selon qu'il conviendra;
- v) recommander que le questionnaire portant sur les indicateurs relatifs aux processus soit, dans la mesure du possible, intégré dans l'exercice de collecte de données visant à établir le *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, afin d'éviter de communiquer deux fois les mêmes renseignements;
- vi) recommander à la FAO de faire rapport sur ses activités à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial à chaque session du Groupe de travail et de la Commission; noter l'importance cruciale que revêt l'appui et la dotation en ressources à long terme au profit d'AquaGRIS et recommander à la Commission et à la FAO de s'employer à faire en sorte qu'un soutien à long terme soit mis en place pour la gestion d'AquaGRIS.

## ANNEXE I

**TABLEAU PRÉSENTANT LES INDICATEURS PROPOSÉS, COMPRENANT DES INDICATEURS PRINCIPAUX (H, POUR *HEADLINE*), DES INDICATEURS RELATIFS AUX RESSOURCES (R, POUR *RESOURCE*) ET DES INDICATEURS RELATIFS AUX PROCESSUS (P, POUR *PROCESS*)**

Domaine d'action prioritaire/priorité stratégique	Objectif à long terme/objectif associé à la priorité stratégique	Indicateur	Type d'indicateur	Moyens de vérification	Source des données (les codes chiffrés font référence aux questions correspondantes du questionnaire figurant dans AquaGRIS)
Domaine d'action prioritaire 1: Recensement, caractérisation et suivi	<i>Permettre aux membres et aux parties prenantes d'accéder à des informations sur les ressources génétiques aquatiques et de les exploiter, au moyen d'un système mondial d'information détaillé, institutionnalisé, durablement doté de ressources et qui comporte une terminologie normalisée</i>	P1.H1 Mesure dans laquelle les ressources génétiques aquatiques sont enregistrées dans AquaGRIS	Ressources	Évaluation du nombre d'échantillons conservés au niveau national (nombre d'espèces et nombre d'organismes d'élevage primaires et secondaires enregistrés)	AquaGRIS
SP 1.3: Continuer d'exploiter et/ou mettre au point, promouvoir	<i>Garantir le financement à long terme de la mise au point et de l'exploitation</i>	P1.SP3.P1 Mesure dans laquelle les registres nationaux des	Processus	Nombre de registres des ressources génétiques aquatiques signalés par les pays	Questionnaire national

<p><b>et institutionnaliser des systèmes d'information nationaux, régionaux et mondiaux normalisés pour la collecte, la validation et le suivi des ressources génétiques aquatiques et la communication d'informations sur ces ressources à un niveau inférieur à celui de l'espèce (c'est-à-dire sur la diversité génétique des organismes d'élevage et des stocks)</b></p>	<p><i>d'un système d'information sur les ressources génétiques aquatiques</i></p>	<p>ressources génétiques aquatiques sont mis au point</p>			
<p><b>Domaine d'action prioritaire 2: Conservation et utilisation durable</b></p>	<p><i>Conserver et utiliser de manière durable les ressources génétiques aquatiques, à savoir les espèces indigènes et allogènes, leurs types élevés et les espèces sauvages apparentées, pour favoriser l'aquaculture, la pêche fondée sur l'élevage, la pêche commerciale et la pêche de loisir et les écosystèmes durables</i></p>	<p><b>P2.H1 Étendue des programmes de conservation nationaux</b></p>	<p><b>Processus</b></p>	<p><b>Nombre de programmes de conservation signalés par les pays et nombre d'espèces couvertes par ces programmes</b></p>	<p><b>Questionnaire national</b></p>
		<p><b>P2.H2 Quantité d'espèces pour lesquelles un plan de gestion des ressources génétiques est appliqué</b></p>	<p><b>Processus</b></p>	<p><b>Nombre d'espèces et d'organismes d'élevage pour lesquels un plan de gestion des ressources génétiques est appliqué dans les systèmes d'approvisionnement en matériel de reproduction</b></p>	<p><b>Questionnaire national</b></p>
<p><b>SP 2.1: Recenser les espèces sauvages apparentées aux ressources génétiques aquatiques qui sont les</b></p>	<p><i>Conserver les ressources génétiques des espèces sauvages apparentées en tant que réservoirs de diversité génétique et</i></p>	<p>P2.SP1.P1 Quantité de stocks sauvages faisant l'objet d'une surveillance</p>	<p><b>Processus</b></p>	<p>Nombre d'espèces pour lesquelles les pays font état d'une surveillance du niveau de risque en milieu naturel</p>	<p><b>Questionnaire national</b></p>

<p><b>plus à risque (par exemple au moyen d'un système d'information sur les ressources génétiques aquatiques) et faire en sorte qu'elles fassent l'objet d'une gestion durable et que des mesures de conservation appropriées soient prises, au besoin, aux niveaux national et régional</b></p>	<p><i>empêcher l'extinction des espèces sauvages apparentées aux niveaux local et mondial</i></p>	P2.SP1.P2 Quantité d'espèces pour lesquelles le statut génétique des stocks sauvages fait l'objet d'une surveillance	Processus	Nombre d'espèces dont le statut génétique fait l'objet d'une surveillance	Questionnaire national
		P2.SP1.R1 Quantité de stocks sauvages faisant l'objet de mesures de conservation	Ressources	Nombre et proportion de stocks sauvages faisant l'objet de mesures de conservation	AquaGRIS (GS9)
		P2.SP1.R2 Degré d'extinction au niveau local des stocks sauvages d'espèces d'élevage	Ressources	Nombre d'extinctions de stocks sauvages d'espèces d'élevage au niveau national enregistrées	AquaGRIS (S16.1) (entièrement éteintes ou éteintes à l'état sauvage)
		P2.SP1.R3 Quantité d'espèces d'élevage figurant dans les catégories à risque de l'Union internationale pour la conservation de la nature	Ressources	Proportion d'espèces figurant sur des Listes rouges nationales dans les catégories suivantes: quasi menacé, vulnérable, en danger et en danger critique	AquaGRIS (S16.1)
		P2.SP1.R4 a et b Quantité de stocks sauvages faisant l'objet de mesures de conservation <i>ex situ</i>	Ressources	Nombre et proportion de stocks sauvages faisant l'objet de mesures de conservation <i>ex situ</i>	AquaGRIS GS9 (option <i>ex situ</i> )
		P2.SP1.R5 a et b Quantité de stocks sauvages faisant l'objet de mesures de conservation <i>in situ</i>	Ressources	Nombre et proportion de stocks sauvages faisant l'objet de mesures de conservation <i>in situ</i>	AquaGRIS GS9 (option <i>in situ</i> )

		P2.SP1.R6 Taille effective moyenne des populations des stocks sauvages	Ressources	Taille effective moyenne des populations des stocks sauvages	AquaGRIS <i>GSII</i>
<b>SP 2.2: Anticiper les incidences actuelles et futures des changements environnementaux, y compris du changement climatique, sur les ressources génétiques aquatiques et réagir en conséquence</b>	<i>Suivre efficacement les effets des changements environnementaux sur les ressources génétiques aquatiques et les espèces sauvages apparentées et mettre en œuvre des mesures de conservation et d'atténuation</i>	Ces questions seront couvertes par le questionnaire sur le changement climatique	Processus		Questionnaire national
<b>SP 2.3: S'employer à incorporer la conservation <i>in situ</i> des ressources génétiques aquatiques dans l'élaboration des plans de gestion de la pêche et des plans de gestion écosystémique, en particulier pour les espèces menacées</b>	<i>Augmenter le nombre de plans de gestion de la pêche (y compris les programmes d'amélioration des stocks) et de plans de gestion des aires aquatiques protégées énonçant leur rôle dans la gestion et, le cas échéant, la conservation des ressources génétiques aquatiques pour les espèces sauvages apparentées, y compris en tant que ressource pour le secteur aquacole</i>	P2.SP3.P1 Ampleur des consultations sur la conservation <i>in situ</i> des ressources génétiques aquatiques menées dans le cadre de l'élaboration et/ou de l'examen des plans de gestion de la pêche et des plans de gestion écosystémique	Processus	Nombre de pays déclarant faire intervenir des experts sur la question de la conservation <i>in situ</i> des ressources génétiques aquatiques dans le cadre de l'élaboration/de l'examen des plans de gestion de la pêche et des plans de gestion écosystémique	Questionnaire national
		P2.SP3.P2 Mesure dans laquelle les ressources génétiques aquatiques menacées sont prises en compte dans les plans de gestion de la pêche et les plans de gestion	Processus	Nombre de pays faisant état de plans appuyant la conservation <i>in situ</i> de ressources génétiques aquatiques menacées	Questionnaire national

		écosystémique			
<b>SP 2.4: Promouvoir la conservation <i>ex situ</i> des ressources génétiques aquatiques, y compris des espèces sauvages apparentées et des espèces menacées</b>	<i>Conserver les ressources génétiques aquatiques importantes et menacées dans des banques de gènes ex situ pour favoriser le développement de l'aquaculture et la conservation in situ</i>	P2.SP4.R1 a et b Quantité de ressources génétiques aquatiques menacées (stocks sauvages [a] et organismes d'élevage [b]) faisant l'objet d'une conservation <i>ex situ</i>	Ressources	Nombre et proportion de ressources génétiques aquatiques menacées (stocks sauvages [a] et organismes d'élevage [b]) faisant l'objet d'une conservation <i>ex situ</i> dans des banques de gènes	AquaGRIS GS9 et PF23
		P2.SP4.R2 Quantité d'organismes d'élevage élaborés (souches ou variétés) perdus	Ressources	Nombre de souches ou de variétés d'organismes d'élevage qui ne sont plus élevées ou qui sont éteintes	AquaGRIS PF5 pour les souches et les variétés
<b>SP 2.5: Faire progresser l'utilisation durable des organismes d'élevage domestiqués en améliorant la gestion de la diversité génétique</b>	<i>Améliorer la productivité grâce à la conservation de la diversité et de l'intégrité génétiques des espèces et des organismes d'élevage dans les systèmes d'approvisionnement en matériel de reproduction</i>	P2.SP5.R1 a et b Rapport entre les espèces (a) et organismes d'élevage (b) indigènes et les espèces (a) et organismes d'élevage (b) allogènes	Ressources	Nombre et proportion d'espèces et d'organismes d'élevage indigènes/allogènes	AquaGRIS S4 pour les espèces, PF9.2 pour les organismes d'élevage
		P2.SP5.R2 a et b Quantité d'organismes d'élevage primaires dont les ressources génétiques font l'objet d'une gestion active	Ressources	Nombre et proportion d'organismes d'élevage primaires dont les ressources génétiques font l'objet d'une gestion active sous une forme ou une autre	AquaGRIS Nombre de souches et de variétés, plus PF 15.1 pour la reproduction en captivité
		P2.SP5.R3 Taille effective moyenne des populations d'organismes	Ressources	Taille effective moyenne des populations (souches et variétés d'organismes d'élevage et organismes d'élevage dont la	AquaGRIS PF16 pour les souches, les variétés et la reproduction en

		d'élevage		reproduction a lieu en captivité)	<i>captivité</i>
		P2.SP5.P1 Quantité d'espèces dont le statut génétique fait l'objet d'une surveillance	Processus	Nombre d'espèces et d'organismes d'élevage dont le statut génétique fait l'objet d'un suivi dans les systèmes d'approvisionnement en matériel de reproduction	Questionnaire national
<b>SP 2.6: Gérer en toute sécurité et contrôler l'utilisation et l'échange de ressources génétiques aquatiques en tenant compte des instruments nationaux et internationaux, selon qu'il convient</b>	<i>Échanger et utiliser les organismes d'élevage en toute sécurité</i>	P2.SP6.R1 Quantité d'espèces allogènes présentant un risque de dommages	Ressources	Nombre et proportion d'espèces allogènes élevées présentant un risque de dommages	AquaGRIS S4
		P.2.SP6.R2 Quantité d'espèces dont l'introduction fait l'objet d'une évaluation des risques	Ressources	Nombre et proportion d'espèces introduites pour lesquelles une évaluation des risques a été effectuée avant l'introduction	AquaGRIS S4.2
		P2.SP6.R3 a et b Ampleur des échanges d'organismes d'élevage (introduits [a] et exportés [b])	Ressources	Nombre et proportion d'organismes d'élevage introduits (a) et exportés (b)	AquaGRIS PF9.2 et SF10 pour les introductions (a) et PF24 et SF31 pour les exportations
		P2.SP6.P1 Mesure dans laquelle les plans de gestion des risques tiennent compte des échanges de ressources génétiques aquatiques	Processus	Nombre de pays déclarant évaluer le risque d'introduction d'espèces aquatiques potentiellement envahissantes	Questionnaire national
		P2.SP6.P2 Mesure dans laquelle les risques liés aux espèces aquatiques envahissantes sont	Processus	Nombre de pays faisant état d'activités d'atténuation des risques et nombre d'espèces concernées par ces activités	Questionnaire national

		atténués			
<b>Domaine d'action prioritaire 3: Mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture</b>	<i>Faire progresser l'adoption de programmes d'amélioration génétique axés sur la demande qui améliorent l'efficacité et la durabilité de la production aquacole et qui ont des retombées positives pour les consommateurs, la société en général et l'environnement</i>	<b>P3.H1</b> Mesure dans laquelle les organismes d'élevage élaborés sont disponibles dans les pays	Ressources	<b>Nombre de souches et de variétés d'organismes d'élevage ainsi que d'organismes d'élevage dont la reproduction a lieu en captivité qui sont en cours d'amélioration</b>	<b>AquaGRIS</b> <i>Nombre total de souches et de variétés et d'organismes d'élevage dont la reproduction a lieu en captivité PF15.1</i>
		<b>P3.H2</b> Volume de la production aquacole issue d'organismes d'élevage améliorés, rapporté séparément pour les organismes d'élevage primaires et secondaires	Ressources	<b>Proportion de la production issue de souches/variétés/organismes d'élevage dont la reproduction a lieu en captivité qui sont en cours d'amélioration</b>	<b>AquaGRIS</b> <i>PF4 pour chaque organisme d'élevage primaire</i>
<b>SP 3.1: Faire progresser l'adoption de programmes de sélection bien gérés et axés sur le long terme en tant que technologie de base pour l'amélioration génétique en accordant la priorité aux principales espèces aquacoles</b>	<i>Créer un environnement qui favorise une adoption plus rapide de programmes de sélection bien gérés de façon à doubler la contribution des organismes d'élevage améliorés à la production aquacole dans les dix prochaines années</i>	<b>P3.SP1.R1</b> Quantité d'organismes d'élevage obtenus par sélection	Ressources	<b>Nombre d'organismes d'élevage obtenus par sélection</b>	<b>AquaGRIS</b> <i>PF14 sélection</i>
<b>SP 3.2: Mettre en place des stratégies et des programmes nationaux et/ou régionaux de mise en valeur des espèces et des organismes d'élevage qui tiennent</b>	<i>Faire en sorte que les pays et les organisations intergouvernementales élaborent et exécutent des stratégies de mise en valeur des ressources génétiques aquatiques les</i>	<b>P3.SP2.P1</b> Mesure dans laquelle les stratégies nationales et régionales tiennent compte de la mise en valeur des ressources	Processus	<b>Nombre de pays faisant état de stratégies nationales et/ou régionales tenant compte de la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture</b>	<b>Questionnaire national</b>

<b>compte des besoins du marché et de la société afin de tirer pleinement parti des ressources génétiques aquatiques</b>	<i>plus importantes en ayant une idée claire des risques et des avantages que présentent les différentes méthodes</i>	génétiqes aquatiques			
<b>SP 3.3: Renforcer les capacités des acteurs du secteur aquacole pour ce qui est de l'élaboration d'organismes d'élevage améliorés</b>	<i>Faire en sorte que les ressources humaines ne soient plus un frein à la mise en œuvre appropriée de programmes d'amélioration génétique et à l'utilisation d'organismes d'élevage améliorés dans le secteur aquacole. Veiller à ce que les programmes de renforcement des capacités garantissent la disponibilité des ressources à long terme, notamment par la planification de la relève</i>	P3.SP3.P1 Capacités des parties prenantes en matière de gestion et d'amélioration des ressources génétiques aquatiques	Processus	Nombre de personnes ayant suivi la formation de la FAO sur la gestion et l'amélioration des ressources génétiques	Questionnaire national
		P3.SP3.P2 Ampleur de la formation, dans l'enseignement supérieur, à la gestion et à l'amélioration des ressources génétiques aquatiques	Processus	Nombre de programmes de formation de deuxième ou de troisième cycle intégrant des aspects de la gestion et de l'amélioration des ressources génétiques aquatiques	Questionnaire national
<b>Domaine d'action prioritaire 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités</b>	<b><i>Renforcer, par l'intermédiaire d'institutions spécialisées, les moyens de faciliter la mise en œuvre durable et efficace d'une politique en matière de ressources génétiques aquatiques qui tienne compte des dimensions économiques et environnementales</i></b>	<b>P4.H1 Proportion de pays dans lesquels des autorités ont été spécifiquement désignées pour assurer la mise en œuvre des politiques ou stratégies relatives aux ressources génétiques aquatiques</b>	Processus	<b>Nombre de pays faisant état d'autorités spécifiquement désignées pour assurer la mise en œuvre des politiques/stratégies relatives aux ressources génétiques aquatiques</b>	<b>Questionnaire national</b>

<p><b>SP 4.1: Élaborer ou réviser et mettre en œuvre des stratégies et des politiques de conservation, d'utilisation durable et de mise en valeur des ressources génétiques aquatiques, en coopération avec les parties intéressées, et suivre leur exécution</b></p>	<p><i>Exécuter des politiques ou des stratégies nationales consacrées à la conservation, à l'utilisation durable et à la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques et suivre leur mise en œuvre</i></p>	<p>P4.SP1.P1 Proportion des pays dotés de politiques ou de stratégies nationales relatives à la conservation, à l'utilisation durable et à la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques</p>	<p>Processus</p>	<p>Nombre de pays faisant état de telles politiques ou stratégies nationales</p>	<p>Questionnaire national</p>
<p><b>SP 4.2: Améliorer l'échange d'informations et les activités des réseaux sur les ressources génétiques aquatiques aux niveaux national, régional et international et sensibiliser les parties concernées à l'importance des ressources génétiques aquatiques, notamment au rôle que jouent les peuples autochtones et les communautés locales, les jeunes et les femmes dans la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques</b></p>	<p><i>Mieux informer les parties prenantes et le public au sujet de l'aquaculture, de l'importance qu'il y a à gérer les ressources génétiques pour garantir la disponibilité, à l'avenir, d'aliments produits de manière durable, et des possibilités et risques liés à l'amélioration génétique des ressources génétiques aquatiques</i></p>	<p>P4.SP2.P1 Proportion de pays/régions où des réseaux sur les ressources génétiques aquatiques sont actifs</p>	<p>Processus</p>	<p>Nombre de pays/de réseaux régionaux faisant état d'activités de sensibilisation à l'importance des ressources génétiques aquatiques menées auprès des acteurs du secteur</p>	<p>Questionnaire national</p>

<b>SP 4.3: Appuyer l'introduction, l'échange et l'utilisation responsables des ressources génétiques aquatiques, y compris au moyen d'évaluations des risques appropriées, de politiques adéquates et de leur mise en œuvre efficace</b>	<i>Intégrer l'utilisation responsable des ressources génétiques aquatiques dans la législation nationale</i>	P4.SP3.P1 Proportion de pays dont la législation nationale couvre la gestion des ressources génétiques aquatiques	Processus	Nombre de pays faisant état de telles lois	Questionnaire national
		P4.SP3.P2 Proportion de pays dotés de procédures de gestion des risques associés à l'introduction et aux échanges de ressources génétiques aquatiques	Processus	Nombre de pays rapportant avoir mis en place des procédures/protocoles de gestion des risques associés aux échanges de ressources génétiques aquatiques	Questionnaire national
<b>SP 4.4: Mettre en œuvre les instruments et les accords internationaux existants en rapport avec la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques</b>	<i>Mettre en œuvre dans leur intégralité les accords régionaux et internationaux concernant les ressources génétiques aquatiques en tenant compte des besoins propres au secteur</i>	P4.SP4.P1 Mesure dans laquelle les accords/instruments internationaux et régionaux sont pris en compte dans les stratégies et politiques nationales	Processus	Nombre d'accords internationaux dont les pays indiquent qu'ils ont été incorporés dans les stratégies ou politiques nationales relatives aux ressources génétiques aquatiques	Questionnaire national
<b>SP 4.5: Mettre en place des institutions nationales, ou renforcer les institutions existantes, et désigner des points focaux nationaux aux fins de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des mesures relatives aux ressources génétiques aquatiques</b>	<i>Créer des institutions nationales ou renforcer les institutions existantes et désigner des points focaux nationaux</i>	P4.SP5.P1 Proportion de pays dotés d'institutions nationales/de points focaux nationaux pour les ressources génétiques aquatiques	Processus	Nombre de pays ayant désigné des points focaux nationaux pour les ressources génétiques aquatiques et nombre de pays dotés d'institutions dont l'autorité en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi des ressources génétiques aquatiques est reconnue	Questionnaire national

<p><b>pour favoriser le développement du secteur de l'aquaculture et de la pêche</b></p>					
<p><b>SP 4.6: Créer des institutions nationales et régionales responsables de la caractérisation, du recensement et du suivi des tendances et des risques connexes ainsi que de l'éducation et de la recherche sur les ressources génétiques aquatiques, ou renforcer les institutions existantes, et mettre en place une coordination intersectorielle pour assurer la gestion de ces ressources (évaluation économique, caractérisation et amélioration génétique)</b></p>	<p><i>Créer des institutions d'éducation et de recherche ou renforcer les institutions existantes et améliorer la coordination intersectorielle</i></p>	<p>P4.SP6.P1 Proportion de pays/régions dotés d'institutions responsables de la caractérisation, du recensement et du suivi des ressources génétiques aquatiques, de la coordination intersectorielle, de l'éducation et de la recherche</p>	<p>Processus</p>	<p>Nombre d'institutions nationales et régionales par pays/région</p>	<p>Questionnaire national</p>
<p><b>SP 4.7: Faciliter l'accès aux ressources génétiques aquatiques et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation</b></p>	<p><i>Élaborer et appliquer des politiques et des mesures adéquates qui tiennent compte des caractéristiques propres aux ressources génétiques aquatiques et aux connaissances</i></p>	<p>P4.SP7.P1 Existence de mesures législatives ou administratives ou de mesures de politique générale portant sur l'accès aux ressources génétiques aquatiques et le partage des avantages</p>	<p>Processus</p>	<p>Nombre de pays ayant consulté les parties prenantes, les peuples autochtones et les communautés locales dans le cadre de l'élaboration de mesures portant sur l'accès aux ressources génétiques aquatiques et aux connaissances traditionnelles</p>	<p>Questionnaire national</p>

	<i>traditionnelles connexes ainsi que du rôle particulier qu'elles jouent dans la sécurité alimentaire, ou adapter celles qui existent déjà</i>	qui en découlent, élaborées en consultation avec: i) les parties prenantes utilisant les ressources génétiques aquatiques et les connaissances traditionnelles connexes à des fins de recherche et de développement; ii) les peuples autochtones et les communautés locales		connexes et le partage des avantages qui en découlent	
--	---	---	--	---	--